

**DEMANDE pour MANIFESTATION CULTURELLE  
dans une église  
(Concerts, expositions, festivals, ...)**

**à nous retourner impérativement 15 jours avant la date de la manifestation**

Entre :

1) La Paroisse \_\_\_\_\_  
représentée par Monsieur l'abbé \_\_\_\_\_  
Et

2) L'organisateur de la manifestation : association, société ou organisme demandeur :  
\_\_\_\_\_  
représenté(e) par :  
Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**1ère PARTIE** (soumise à l'avis de la CDAS)

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**A) Date et objet de la manifestation :**

L'organisateur demande à **organiser une manifestation en l'église** \_\_\_\_\_  
en veillant à ce que les fidèles puissent venir librement prier aux heures habituelles d'ouverture de l'église et dans les conditions précisées ci-dessous :

- la manifestation aura lieu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_\_
- en raison de la préparation des lieux (matériel, instruments, répétitions, etc...), l'église sera occupée :  
 (\*) partiellement       totalement  
à partir du (jour) \_\_\_\_\_ à (heure) \_\_\_\_\_
- Identification de l'artiste ou du groupe qui se produit : \_\_\_\_\_
- Programme pour lequel l'organisateur s'engage et qui est accepté par la Paroisse comme compatible avec le caractère religieux du lieu : (joindre obligatoirement le programme) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Objectif de la manifestation : \_\_\_\_\_
- La manifestation sera :  
 gratuite       conditions d'entrée : \_\_\_\_\_

**ACCORD ET SIGNATURE DU CURE OBLIGATOIRES :**

**AVIS** de la COMMISSION DIOCESAINE D'ART SACRÉ, CS6 1016, 103 rue d'Amiens 62008 ARRAS CEDEX :

- favorable       favorable (absence de programme détaillé)  
 défavorable

Fait à ARRAS, le \_\_\_\_\_

## 2ème PARTIE (pour l'organisateur)

### A) Organisation :

L'organisateur s'engage, sous sa seule responsabilité et en bon père de famille, à prendre en charge l'organisation du concert ou de l'animation et en particulier :

- la **publicité** ou tout autre moyen d'information,
  - le **respect** dû à l'autel, à l'ambon, au siège de présidence, au tabernacle et en général à tout le sanctuaire,
  - la nécessité d'une **tenue** et d'un **comportement corrects**,
  - l'**interdiction de fumer et de manger**, y compris dans les dépendances,
  - l'**installation et le rangement complet de l'église** : (chaises, tables, micro, etc...), un état de la sono sera fait avant et après la manifestation,
  - la **propreté et le nettoyage des lieux**,
  - le **respect des normes de sécurité des biens et des personnes**, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur : circulation entre les travées et vers les sorties, sûreté des branchements électriques, protection des moquettes et tapis en cas d'installation de podium,
  - l'**Organisateur est responsable de ses préposés et de toute personne intervenant** à l'occasion de la manifestation,
  - l'**Organisateur est aussi responsable en tant que gardien de la chose, du local, des mobiliers, mis à sa disposition, à l'occasion de la répétition et/ou de la représentation.**
- le nombre de places dans l'église est au maximum de \_\_\_\_\_ ,

### B) Sécurité :

- l'**organisateur** tiendra compte des prescriptions, des règlements en matière de salles de spectacles (aucune issue ne sera fermée, aucun passage à l'intérieur ne sera obstrué). Aucun déplacement de sièges ou autre élément de mobilier n'aura lieu sans l'accord du curé de la paroisse. On veillera aux conditions de sécurité des œuvres d'art. Tout rassemblement est aujourd'hui susceptible d'être exposé à des actes de malveillance pouvant aller jusqu'au terrorisme. **Soyez vigilants.**

### C) Assurance :

- l'**organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile biens confiés »** :

Nom de l'assurance : \_\_\_\_\_

(fournir obligatoirement l'attestation, faute de quoi celle-ci ne pourrait se tenir)

### D) Frais – Caution – Clefs – Vérification après l'activité :

- les **dépenses** (EDF, GDF, autres...) sont fixées pour un montant de \_\_\_\_\_  
cette somme sera **versée à l'ordre de la Paroisse** \_\_\_\_\_
- un **acompte de 10 %** doit être versé ce jour, soit : \_\_\_\_\_
- **Caution** : en garantie des obligations de l'Organisateur, une caution de \_\_\_\_\_  
est versée à la signature de la présente. Elle sera restituée après vérification de la remise en état des lieux.
- il n'y a **pas de remise de clefs**, mais une **mise à disposition des lieux, en présence d'un représentant de la Paroisse** qui **assistera gratuitement à la représentation**, qui **vérifiera la remise en état des lieux**, et qui **établira**, au cours de cette vérification, un **inventaire des dégâts éventuels**. **Si la réparation de ces dégâts n'est pas totalement couverte par la caution, la paroisse présentera les factures correspondantes à l'organisateur, qui les réglera.**
- L'**organisateur s'acquittera des droits d'auteurs** (Sacem, ...).

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

en 2 exemplaires

**Signatures** (précédées de la mention : « Lu et approuvé »)

L'Organisateur,

La Paroisse,

représentée par :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_